

*Questions orales*

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, c'est déjà fait, mais je suis prêt à renouveler l'offre. Si nous pouvons faire quoi que ce soit pour améliorer cet accord, nous le ferons.

\* \* \*

**L'AGRICULTURE****L'INDEMNISATION DES AGRICULTEURS DU NORD-EST DE LA SASKATCHEWAN DES PERTES DUES AUX INONDATIONS**

**M. Maurice Foster (Algoma):** C'est au ministre de l'Agriculture que je m'adresse, monsieur le Président. L'été dernier, le premier ministre a annoncé que le gouvernement verserait 16 millions de dollars aux agriculteurs de cinq municipalités rurales du Nord-Est de la Saskatchewan pour les indemniser des pertes subies lors d'inondations en 1983 et en 1984. Parmi les 1,700 agriculteurs visés, nombreux sont ceux qui éprouvent d'énormes difficultés financières en raison d'une récolte désastreuse cette année. Le Conseil du Trésor a autorisé les crédits pertinents au mois d'août de cette année. Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement retient cet argent au lieu de le distribuer à ces agriculteurs qui en ont un besoin si pressant?

**L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, je répondrai au député en lui disant que ses renseignements ne sont peut-être pas tout à fait complets et exacts. Pour autant que je sache, le Conseil du Trésor n'avait pas autorisé le versement de ces 16 millions de dollars. Cependant, je me suis rendu dans l'Ouest du Canada où je me suis entretenu avec mes homologues provinciaux; je me suis entretenu également avec mes collègues du cabinet et de nombreux députés de mon caucus. Nous avons effectivement formulé une demande et en avons saisi le Conseil du Trésor.

**ON DEMANDE UN VERSEMENT IMMÉDIAT**

**M. Maurice Foster (Algoma):** D'après les renseignements dont je dispose, ce versement fut autorisé en août dernier. Or, le premier ministre de la Saskatchewan se trouve actuellement à Ottawa. Pourquoi le ministre ne profite-t-il pas de l'occasion pour effectuer ce versement immédiatement et l'annoncer sur-le-champ?

\* \* \*

**LA PORNOGRAPHIE****ON DEMANDE D'APPORTER DES MODIFICATIONS AU CODE CRIMINEL**

**Mme Sheila Finestone (Mont-Royal):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le ministre du Revenu national a interdit l'entrée au Canada du numéro de décembre du magazine *Penthouse* qui contient des scènes du genre le plus dégradant et le plus dangereux. Ce numéro est un affront aux femmes, aux hommes et, dans le cas présent, à la culture japonaise. Ce ne fut qu'une réaction bien tardive, car ce magazine n'aurait jamais dû franchir la frontière.

Le ministre est-il disposé à renouveler la promesse électorale du premier ministre, qui proposait de modifier la loi de façon que l'article 287 du Code criminel sur la littérature haineuse s'applique également en ce qui concerne les sexes? Pourrait-il garantir aux Canadiennes et aux Canadiens que le Tarif des douanes et les dispositions de la Loi sur la Société canadienne des postes seront appliqués par son gouvernement avec toute la rigueur et toute la vigilance nécessaires aux publications obscènes, violentes et dégradantes?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, l'application du Tarif des douanes relève du ministre du Revenu national qui s'occupe déjà de cette partie de la question de la députée.

En ce qui concerne l'autre partie de la question, l'engagement du premier ministre sera certainement respecté. De plus, nous espérons prendre des mesures encore plus efficaces pour améliorer les dispositions du code relatives à la propagande haineuse et à la pornographie.

Comme la députée le sait, il existe une commission, présidée par M. Fraser et créée par le précédent gouvernement pour étudier la pornographie et la prostitution. Cette commission devrait soumettre son rapport ce mois-ci ou le mois prochain. Nous ne voulons rien faire avant d'avoir pris connaissance de ce premier rapport. Nous pouvons vous assurer qu'avant Noël des mesures seront présentées à la Chambre.

\* \* \*

**L'ÉCONOMIE****L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE—L'INCIDENCE SUR LE PROJET DE CRÉATION DE L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE INDUSTRIELLE**

**M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances, si je puis attirer son attention. Son gouvernement a promis des emplois, la consultation et une représentation efficace de l'Ouest au cabinet. Mais dans son exposé économique, le gouvernement a supprimé l'Institut de technologie industrielle, ce qui va avoir un effet négatif sur l'emploi au Manitoba. Cela a été fait sans consultation, et les ministres de l'Ouest n'ont pas su efficacement bloquer ce coup sauvage porté à l'économie du Manitoba.

Quand le ministre ira à Winnipeg très prochainement, voudra-t-il rencontrer un comité représentatif de Manitobains représentant le gouvernement, les syndicats et les entreprises, afin d'examiner à fond cette question du financement de l'Institut de technologie industrielle?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Oui, je serais disposé à le faire, monsieur le Président.

**LA DOCUMENTATION JUSTIFIANT LA DÉCISION**

**M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le Président, je suis gré au ministre de s'être engagé à rencontrer un groupe représentatif de . . .

**M. le Président:** Non, non, le député a posé une longue question et a reçu une brève réponse. Pourrions-nous avoir une question supplémentaire courte s'il vous plaît?